

Nouvelles modalités d'évaluation en CCF de l'épreuve spécifique de section européenne

Session 2025

Webinaires:
17 octobre de 11 à 12h
ou 7 novembre de 16h30 à 17h30



Isabelle Valentin, Elsa Bancel, Catherine Bernard, Laurent Picard





ORDRE DU JOUR:

- PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2024 RELATIF À L'ATTRIBUTION DE LA MENTION SECTION EUROPÉENNE AU BAC PRO
- LE CONTENU DU TEXTE RÉGLEMENTAIRE
- CE QUI NE CHANGE PAS
- CE QUI CHANGE
- LES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION





LE CADRE DE RÉFÉRENCE



Arrêté du 4 aout 2000

L'arrêté du 4 aout 2000 relatif à l'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du bac Professionnel est abrogé au 31 décembre 2024



Nouvel arrêté du 27 juin 2024

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 27 juin 2024 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel

NOR: MENE2417889A

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 337-86;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 6 juin 2024,

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000030314266







Une définition inchangée mais des modalités de contrôle en cours de formation





LES ARTICLES DE L'ARRÊTÉ



→ L'obtention de l'indication de section européenne sur le diplôme :

- Art. 3. Le diplôme du baccalauréat professionnel comporte l'indication section européenne, suivie de la désignation de la langue concernée, lorsque le candidat au baccalauréat professionnel scolarisé dans une section européenne a satisfait aux deux conditions suivantes :
 - avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve obligatoire de langue vivante, correspondant à la langue de la section européenne dont il relève;
 - avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne dans une discipline non linguistique offerte par l'établissement scolaire ou le centre de formation d'apprentis.







ARTICLE QUI NE CHANGE PAS

- 12/20 à l'épreuve de LV (même LV que la SELO)
- Au moins 10/20 à l'épreuve orale spécifique de DNL





LES ARTICLES DE L'ARRÊTÉ



→ La prise en compte de la note obtenue pour l'obtention du diplôme

Art. 5. – La note attribuée à cette évaluation spécifique n'est pas prise en compte pour le calcul de la moyenne générale du candidat à l'examen du baccalauréat professionnel; sauf si le candidat, au moment de son inscription à l'examen, a choisi, conformément aux dispositions de l'article D. 337-86 du code de l'éducation, de substituer l'évaluation spécifique à l'épreuve facultative de langue vivante.

La note obtenue à l'évaluation spécifique, substituée ou non à celle de l'épreuve facultative de langue vivante, peut être conservée cinq ans.







ARTICLE QUI NE CHANGE PAS

- Pour que la note obtenue à l'épreuve spécifique de section européenne compte dans le calcul global de sa moyenne pour l'obtention du diplôme, l'élève doit choisir de la substituer à l'épreuve de langue facultative → LORS DE L'INSCRIPTION A L'EXAMEN, bien penser à le préciser!
- SINON, de fait, la note obtenue n'entre pas dans la calcul global des moyennes pour l'obtention du bac pro.





LES ARTICLES DE L'ARRÊTÉ



→ Les modalités de l'épreuve

- Art. 4. L'évaluation spécifique citée à l'article 3 a lieu en contrôle en cours de formation au cours de l'année de terminale. Elle prend en compte :
 - le résultat d'une interrogation orale en langue vivante dans la discipline non linguistique comptant pour 80 % de la note globale;
 - la note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe terminale ou de la dernière année de formation de l'apprenti dans la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section européenne, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est conjointement attribuée par le professeur de langues et le professeur certifié de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section européenne.

CE QUI NE CHANGE PAS

- L'épreuve spécifique (orale) compte pour 80% de la note de l'épreuve
- La note sanctionnant la scolarité de l'année de terminale compte pour 20%
- NB : les projets et/ou mobilités effectuées en 2^{nde} ou 1^{ère} BCP sont exploitées en classe de terminale.

CE QUI CHANGE

- L'évaluation spécifique a lieu en CCF au cours de l'année de formation
- L'épreuve est organisée par les établissements, en fonction de la progression des élèves





LA DEFINITION DE L'EPREUVE :



Epreuve orale

Durée de l'épreuve : 20 minutes précédée d'un temps égal de préparation.

L'évaluation est réalisée par un professeur de la langue vivante, assisté par le professeur certifié de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue.

L'épreuve comporte deux parties de même pondération.

A. - Première partie (10 minutes)

Elle prend appui sur un support non étudié par l'élève ou l'apprenti durant sa formation, remis par l'examinateur. Ce support est en relation avec la discipline dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère, mais on évitera toute spécialisation excessive ou toute question de cours.

Au cours de l'interrogation orale en langue étrangère, le candidat restitue le support de manière précise et nuancée, en dégage les idées maîtresses et les centres d'intérêt.

L'examinateur prend en compte :

- la clarté de l'exposition ;
- la qualité de l'information et la culture du candidat dans le domaine considéré en particulier; la richesse de l'expression et la correction grammaticale de la langue.

CE QUI NE CHANGE PAS

- **Durée** identique : 20' préparation + 10' partie 1 + 10' partie 2
- Composition du jury identique : un prof de LV et l'enseignant de DNL
- Format identique
- Les critères d'évaluation et donc les grilles d'évaluation
- La conservation de l'ensemble des documents pendant 1 an dans l'établissement





LA DEFINITION DE L'EPREUVE :



CE QUI CHANGE QUANT A L'ORGANISATION EN CCF

- CCF = la date de l'épreuve dépend de l'organisation interne de l'établissement en lien avec les propositions de l'équipe pédagogique. Elle n'est plus académique. Le texte réglementaire indique « au cours de l'année de terminale ».
- L'organisation est propre à l'établissement et mobilise deux enseignants en même temps pour une durée de 50 mn par candidat (comprenant le temps de l'évaluation)
- Le jury est constitué d'un <u>enseignant DNL qui intervient dans la section</u> européenne et <u>d'un professeur de la LV (qui intervient en section européenne ou</u> <u>non</u>)
- l'équipe d'examinateurs élabore ses propres sujets, non étudiés en classe, à partir d'un support inconnu en fonction de la discipline professionnelle non linguistique enseignée : il n'y a plus de sujets produits sur le plan académique



Les ressources à votre disposition

Disponible sur la page « Ouverture international » du site AnglaisLP





Disponible sur le site des langues vivantes



Nos dernières publications



Nouvelles modalités pour l'évaluation spécifique de Section Européenne

À partir de la session 2025, l'interrogation orale de l'évaluation spécifique de Section Européenne est organisée en CCF dans vos établissements. Les professeurs de langues et de DNL conçoivent les sujets et font passer l'épreuve orale à leurs élèves.



Un projet ambitieux à Grenade

Ancrage culturel et historique exceptionnel au service des enseignements innovants

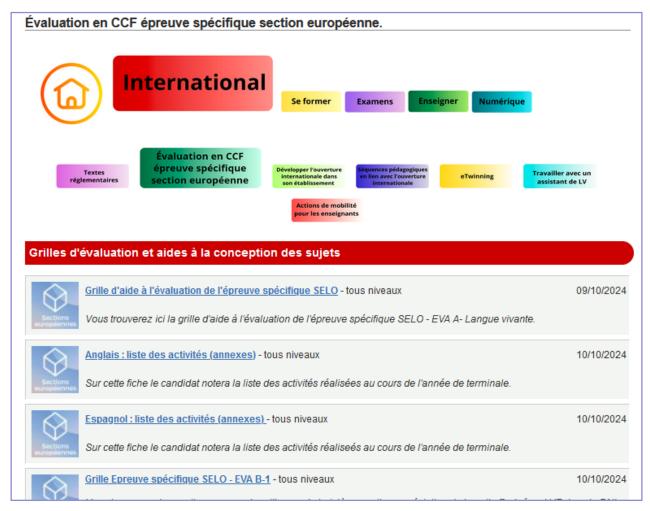


Les ressources à votre disposition

Envoyé par mail dans le courrier d'invitation à ce webinaire

- A. Grille aide à l'évaluation épreuve spécifique SELO EVA A
- B. Liste des activités Epreuve spécifique SELO (anglais et espagnol)
- C. Grille d'aide à l'évaluation EVA-B
- D. Descripteurs évaluation scolarité EVA B
- E. Guide aide à la conception de sujet pour l'épreuve spécifique SELO
- F. Gabarit Sujet BCP Section européenne
- → Exemple de sujets sur Magistère pour le tertiaire ou sur le site disciplinaire Langues

Disponible sur la page « International » du site AnglaisLP , dans « <u>Evaluation en CCF épreuve spécifique section européenne</u> »



GUIDE D'AIDE À L' ÉVALUATION EVA-A

Partie 1 & Partie 2

Note saisie dans un bordereau envoyé par la DEC puis sur Cyclades



ÉVALUATION SPÉCIFIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDICATION « SECTION EUROPÉENNE » SUR LE DIPLÔME DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ÉPREUVE ORALE

Session XXXX

NOM, Prénom du candidat	Spécialité :
Etablissement :	Langues:

Pour chacune des trois colonnes situez la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuez à cette prestation le nombre points indiqués (sans le fractionner en décimales). Absence de production : 0.

	A. <u>1ère partie de l'épreuve</u> : Prise de parole à partir de document	ts	B. <u>2ème partie de l'épreuve</u> : Entretien sur les activités		C. <u>1° et 2° parties</u> : Intelligib et recevabilité linguistiqu	
DEGRE 1	 Produit un discours bref, simple, avec des faux démarrages et hésitations. Montre une compréhension limitée des documents : citations sans explication, vague identification du thème, de la problématique. 	1 pt	 Répond et réagit de façon très succincte, par répétitions, malgré les relances. 	1 ou 2 pts	S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts
DEGRE 2	 Produit un discours simple, partiellement organisé et cohérent. Relève des informations incomplètes, souvent juxtaposées. 	2 ou 3 pts	 S'efforce de communiquer, malgré quelques hésitations et imprécisions. Fournit des informations, répond et réagit de façon simple. Connaissances sont limitées. Amorce d'approche interculturelle. 	3 pts	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 pts

LISTE DES ACTIVITÉS

EVA-A



EVALUATION SPECIFIQUE

POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDICATION "SECTION EUROPÉENNE" SUR LE DIPLÔME DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ÉPREUVE EVA - A

ÉPREUVE ORALE (EVA-A)

Session:

Deuxième partie : Entretien sur les activités et travaux effectués dans la DNL

LISTE DES ACTIVITÉS CONDUITES

Sélection de travaux et thématiques abordés pendant l'année terminale et sur lequel le candidat souhaite s'exprimer. Cela peut porter sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre en formation dans l'établissement et/ou en milieu professionnel : partenariat, échanges, clubs, journaux, blogs, conférence, visites etc.

Il sera rédigé dans la langue vivante étrangère et devra <u>être visé par les enseignant(e)s de l'année</u> de terminale.

Un support de présentation pourra être autorisé (photos, infographie, road book...). Il illustrera les activités réalisées mais ne devra pas comporter de paragraphes rédigés.

Name :		
Form		

- 1. Activities and topics studied during the European Classes
- 2. My European experiences

GUIDE D'AIDE À L' ÉVALUATION EVA-B

Scolarité

Note saisie
directement dans le
LSL – aucun
bordereau n'est à
compléter

Évaluation de la scolarité dans la D.N.L. (EVA.B)

Troisième partie

Appréciation du travail effectué en LVE dans la DNL en classe de terminale

Participation spontanée ou suscitée au travail oral	
Qualité de certains travaux imposés oraux ou écrits ou pratiques (Moyenne de 3 travaux évalués)	/10
Maîtrise de la langue dans un domaine spécialisé et plus globalement dans une situation de communication	
Total évaluation de la scolarité dans la DNL	/20

DESCRIPTEURS ÉVALUATION EVA-B

Scolarité

L'enseignement d'une discipline en langue étrangère dans le cadre du nouveau lycée

Les compétences à travailler au lycée dans le contexte linguistique et culturel de la langue enseignée seront évaluées en fin d'année par un positionnement dans les livrets scolaires de 1^{ère} et de Terminale. Le document proposé permet d'objectiver ce positionnement et est à destination des professeurs.

Afin de travailler l'évaluation, l'auto-évaluation et/ou la co-évaluation en classe, il sera possible d'utiliser ce document en veillant à en reformuler les descripteurs pour qu'ils soient accessibles aux élèves. Cela facilitera la mise en place d'une évaluation formative au fil de l'eau non notée permettant à chaque élève de disposer de pistes de progression et faciliter le développement de leur autonomie.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Écouter, visionner et comprendre des contenus disciplinaires	L'élève peut reconnaître une information concrète et simple en relation avec le sujet traité dans un support audio ou vidéo, ou lors d'une intervention orale.	L'élève est capable de mettre en relation les informations repérées dans un support audio ou vidéo, ou lors d'une intervention orale.	L'élève est capable de mettre en relation les informations essentielles du document, ainsi que des points de détail	L'élève peut comprendre les idées principales d'interventions complexes du point de vue du fond et de la forme et/ou d'une certaine longueur dans son domaine de spécialisation.
Lire et comprendre des contenus disciplinaires	L'élève peut relever des informations simples en relation avec son domaine de spécialisation dans un document.	L'élève peut comprendre des textes en lien avec les sujets traités en classe et met en relation les informations relevées.	L'élève peut comprendre les informations essentielles de textes authentiques rédigés dans un langage spécifique au champ disciplinaire, ainsi que des points de détail.	L'élève comprend des textes où les auteurs adoptent une attitude particulière. Il peut lire avec un grand degré d'autonomie en adaptant le mode et la rapidité de lecture aux différents supports proposés. Il possède un vocabulaire de lecture large et actif, mais pourra avoir des difficultés avec des expressions peu fréquentes.



- Écouter, visionner et comprendre des contenus disciplinaires
- Lire et comprendre des contenus disciplinaires
- Parler et interagir à l'oral en mobilisant des contenus disciplinaires
- Écrire et interagir à l'écrit en mobilisant des contenus disciplinaires
- Rechercher et exploiter des informations pour faciliter la coopération internationale

GUIDE D'AIDE À L' ÉLABORATION

D'UN SUJET

1 - Texte réglementaire de référence : ARRÊTÉ DU 27-06-2024

Cette épreuve (Partie 1) « prend appui sur un document non étudié par l'élève ou l'apprenti durant sa formation, remis par l'examinateur. Ce support est en relation avec la discipline dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère, en évitant toute spécialisation excessive ou toute question de cours. [...] Au cours de l'interrogation orale, le candidat restitue le support de manière précise et nuancée, en dégage les idées maîtresses et les centres d'intérêt. »

2 - Les critères d'évaluation :

Le sujet proposé doit permettre au jury d'interrogation d'évaluer :

- La clarté de l'exposition ;
- La qualité de l'information et la culture du candidat dans le domaine considéré en particulier;
- La richesse de l'expression et la correction grammaticale de la langue

3 – Eléments d'aide à la vérification de la conformité du sujet :

Le sujet proposé doit permettre au candidat de s'imprégner rapidement d'un contexte professionnel et d'une problématique ou un enjeu. Les éléments mis à disposition doivent faciliter la prise de parole.

Le sujet est élaboré conjointement avec le professeur de langues et le professeur de DNL.

GUIDE D'AIDE À L' ÉLABORATION D'UN SUJET

CONTEXTE PROFESSIONNEL				
 La situation prend appui sur un enjeu et/ou une problématique lié(s) à la filiè professionnelle du candidat — Précision sur la notion de filière ci-dessous. 	re			
 Les documents choisis en lien avec le domaine professionnel sont authentiques (c'est à-dire non élaborés à des fins pédagogiques). Les documents peuvent être écourtés ma pas adaptés (c'est à dire non réécrits à des fins de meilleure compréhension). 	_ I			
DOCUMENTS				
 Les documents doivent permettre une prise de connaissance du contexte rapide af que le candidat ait le temps de penser son argumentaire oral pendant la phase of préparation qui est courte (20 min). Comme dans les préconisations du CCF de langueune situation A-, veiller à ce qu'un texte ne dépasse pas 15 lignes. 	de 🗖			
 Les documents sont clairement présentés et les sources sont indiquées. 				
 Les documents sont lisibles. 				
 Le support permet de conduire à une évaluation du niveau B1+. Le support n'est p uniquement de type informatif et permet de restituer des informations qui vont au-de du simple repérage. 	I			
FORME – un gabarit est proposé dans l'académie				
 Les photos ou images permettent de bien comprendre le contexte 				
Aucune annexe ne doit être à remplir				
 Le sujet comporte 3 pages maximum : 1 page pour la mise en situation/Mission. 2 à documents maximum mis à disposition sur les 2 dernières pages. 	3 🗖			



Vos questions ...



- Est il possible de faire partir les élèves de terminale en Mobilité ERASMUS en juin ?
- Quelles sont les périodes favorables pour réaliser des PFMP à l'étranger ?
- Quand positionner l'épreuve spécifique européenne ?



Égalité

Fraternité

RAPPEL SUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE MOBILITÉ EN BCP & CAP



- Arrêté du 27-6-2014 J.O. du 29-6-2014 pour le BCP
- Arrêté du 30-8-2019 J.O. du 3-9-2019 pour le CAP + Attestation MobilitéPro
- ✓ Evaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un séjour dans un pays étranger,
- ✓ Prend en compte les dimensions professionnelles et culturelles des situations rencontrées par le candidat.

PARTIE 1 : dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité ; réalisé par l'entreprise d'accueil – 8pts

PARTIE 2 : en France, au plus tard trois mois après le retour du candidat – oral de 20mn avec deux enseignants – 12pts



Nouvelles modalités d'évaluation de l'épreuve spécifique pour l'attribution de la mention section européenne au bac pro :



MERCI POUR

VOTRE PARTICIPATION